

N° 75

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Annexe au procès-verbal de la 2^e séance du 20 novembre 1961.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*portant ratification du décret n° 61-1021 du 12 septembre 1961,
modifiant les tarifs des droits de douane d'importation,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 20 novembre 1961.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi portant ratification du décret n° 61-1021 du 12 septembre 1961 modifiant les tarifs des droits de douane d'importation, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 16 novembre 1961.

Le Premier Ministre,

Signé : MICHEL DEBRÉ.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.), 1432, 1523 et In-8° 334.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article unique.

Le décret n° 61-1021, du 12 septembre 1961, modifiant les tarifs des droits de douane d'importation, est ratifié.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 novembre 1961.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.

NOTA. — Voir les documents annexés au n° 1432 (Assemblée Nationale, 1^{re} législature).